

30 juin 2016 - Réunion plénière du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Le 30 juin 2016, la réunion plénière du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a porté sur :

- Les audits qualité de la forge Areva du Creusot,
- Le coût du projet de centre de stockage profond français de déchets radioactifs Cigéo,
- La campagne de distribution de comprimés d'iode et l'élargissement des plans particuliers d'intervention (PPI),
- Le démantèlement.

Les échanges et discussions qui ont eu lieu durant cette séance ont conduit au relevé de décisions suivant :

1) Point sur les audits qualité au Creusot

A la suite de la détection fin 2014 de l'anomalie sur les calottes de cuve du réacteur EPR de Flamanville 3, l'ASN a demandé à Areva le traitement de l'anomalie, mais aussi un retour d'expérience sur les autres composants et sur la qualité des fabrications dans ses usines. Lors de la séance, Areva a reconnu des pratiques non conformes et inacceptables dans sa forge du Creusot et a présenté le plan d'action mis en œuvre pour les comprendre, les traiter et les éviter à l'avenir. Ce sujet pose aussi la question du contrôle dans son ensemble, contrôle interne par les exploitants et contrôle externe effectué par l'Autorité de sûreté. Le groupe de suivi du Haut comité sur la cuve d'EPR restituera son travail dans ce cadre plus large et réfléchira à la meilleure façon de le mener.

2) Retour sur Cigéo : nouvelle présentation

Lors de la précédente réunion plénière du Haut comité, à la suite du point général sur le projet Cigeo présenté par l'Andra, le Haut comité avait souhaité comprendre l'origine de la différence d'estimation du coût entre l'Andra et les exploitants. Pour cela, il avait demandé à l'Andra et aux exploitants une présentation détaillée des différentes options retenues ou non retenues lors de la réunion suivante.

Pour rappel, la loi prévoit que l'Andra propose au ministre chargé de l'énergie une évaluation des coûts du projet Cigéo, et qu'après consultation des producteurs de déchets et de l'ASN, le ministre fixe par arrêté l'évaluation de ces coûts. L'évaluation de ces coûts est utilisée par les exploitants pour le calcul de la provision de leurs charges nucléaires sur le long terme.

Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

L'Andra, les producteurs de déchets (Areva, CEA et EDF) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du Ministère de l'Environnement ont explicité la méthodologie adoptée par chacun d'entre eux pour chiffrer le coût de Cigéo (construction et exploitation) sur la période 2016-2156 :

- Chiffrage du projet par l'Andra
- Chiffrage revu par les producteurs de déchets sur la base d'optimisations liées au Rex et aux effets induits (impacts des optimisations retenues sur le dimensionnement des installations, les frais et le personnel d'exploitation,...)
- Chiffrage arrêté par la Ministre en retenant une partie des optimisations identifiées par les producteurs.

3) Informations sur la campagne de distribution de comprimés d'iode et élargissement des PPI

L'annonce de la Ministre sur l'extension des PPI de 10 à 20 km a été rappelée par un représentant de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). L'ASN a fait le point sur la campagne en cours de distribution de comprimés d'iode, distribution qui sera étendue lorsque le PPI sera étendu à 20km. Un nouveau point sur cette extension des PPI sera fait lors d'une des prochaines réunions plénières du Haut comité dès que les travaux auront démarré.

4) Point sur le démantèlement

Le cadre réglementaire relatif au démantèlement des installations nucléaires et les enjeux de sûreté liés ont été rappelés par l'ASN et l'IRSN. Areva, le CEA et EDF ont présenté leur stratégie de démantèlement. Un point a été fait sur le nouveau décret sur le démantèlement des installations nucléaires paru le 29 juin. Il définit le principe du démantèlement au plus tôt et institue une nouvelle procédure pour raccourcir les délais de démantèlement.

EDF a en particulier présenté sa stratégie réorientée de démantèlement des réacteurs UNGG, réorientation due à des difficultés techniques rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie envisagée initialement et aux risques qui en découleraient. EDF prévoit une fin de démantèlement des 6 UNGG vers 2100. L'ASN a indiqué être en attente du retour d'EDF sur un certain nombre de questions dont la justification de cette nouvelle stratégie et sa compatibilité avec le principe de démantèlement au plus tôt.

Cette première séquence sera suivie d'autres séquences sur le démantèlement.

Pour plus d'informations, les supports des présentations projetées lors des réunions plénières du Haut comité sont disponibles sur le site internet du Haut comité www.hctisn.fr

Contact :

Monsieur Benoît BETTINELLI - ☎ 06.20.54.26.36

Secrétaire général du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex